

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le 08/11/2024

ID : 001-200070118-20241105-DEL\_24\_11\_05\_06-BF



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 05 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

#### Nombre de Conseillers :

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 30**

**Représentés : 5**

**Absents : 6**

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), M. Roger RIBOLLET,

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

#### N°2024/11/05/06 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2024 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Budget PRINCIPAL – exercice 2024, voté le 26 mars 2024,

Vu la décision modificative N°1, votée le 2 juillet 2024,

Vu le montant de la subvention d'équilibre au budget annexe Office de Tourisme, il convient de diminuer le compte de charge 657363 d'un montant de 20 200 euros,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 9 500 euros au compte 615221 « Entretien et réparations bâtiments publics » afin d'effectuer les réparations suite aux dégâts des eaux constatés au gymnase Saônesport,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 450 euros au compte 6241 « Transport de biens » afin de payer les frais de restitution du véhicule de portage de repas,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 2 000 euros au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé » pour l'association AVEMA dans le cadre de la convention de partenariat relative aux intervenants sociaux en commissariat et en unité de gendarmerie du département de l'Ain,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 2 000 euros au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé » pour le Centre de Sélection Béchanne (sélection génétique de volailles et conservation de races de poules anciennes),

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 2 000 euros au compte 65748 « Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé » afin de verser une subvention à la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Pôle des Bergers pour la construction d'un abattoir collectif de petits ruminants,

Vu la notification de la subvention accordée par l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique (Fonds Vert) – Développement du covoiturage à hauteur de 1 913 euros pour l'étude de faisabilité d'une ligne de covoiturage dynamique sur le territoire,

Vu la notification de la subvention accordée par l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique (Fonds Vert) à hauteur de 17 500 euros pour le financement du poste de chef de projet mobilité,

Vu la notification de la subvention accordée par l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 6 400 euros pour le passage en Led de l'éclairage de deux terrains de tennis au centre sportif Actisport,

Vu la notification de la subvention accordée par l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 5 833 euros pour la rénovation de l'éclairage public de parcs d'activités situés à Guéreins-Montmerle-Montceaux et Saint-Didier-sur-Chalaronne,

Vu la notification de la subvention accordée par l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 9 667 euros pour les travaux de rénovation thermique au gymnase Saônesport,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 801 000 euros au compte 2111 « Terrains nus » et diminuer du même montant les crédits au compte 276358 « Autres créances immobilisées – GPF de rattachement » afin d'effectuer le rachat des stocks de terrains des budgets annexes Visionis 5 et Visionis 6 avant clôture au 31 décembre 2024,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget PRINCIPAL,

Après avis favorable de la Commission Finances du 21 octobre 2024,

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Principal 2024 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/615221 – F.321 – Entretien et réparation sur bâtiments publics	+ 9 500 €
	c/6241 – F.4238 – Transports de bien	+ 450 €
	c/657363 – F.020 – Subv. de fonct. aux établissements et services rattachés	- 20 200 €
	c/65748 – F.70 – Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé	+ 4 000 €
	c/65748 – F.020 – Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé	+ 2 000 €
	c/615221 – F.020 – Entretien et réparation sur bâtiments publics	+ 45 563 €
	c/023 – F.020 – Virement vers la section d'investissement	- 21 900 €
	<b>Sous-total</b>	<b>+ 19 413 €</b>
Recettes	c/74718 – F.87 – Participation Etat - Autres	+ 1 913 €
	c/74718 – F.87 – Participation Etat - Autres	+ 17 500 €
	<b>Sous-total</b>	<b>+ 19 413 €</b>

Section d'Investissement

Dépenses	c/2111 – op.79 – F.60 – Terrains nus	+ 801 000 €
	c/2763581 – F.60 – Créances sur autres groupements	- 801 000 €
	<b>Sous-total</b>	<b>0 €</b>
Recettes	c/13361 – op.14 – F.321 – Fonds equip. amortissable - DETR	+ 6 400 €
	c/13362 – op.78 – F.60 – Fonds equip. amortissable – DSIL	+ 5 833 €
	c/13461 – op.85 – F.321 – Fonds equip. non amortissable - DETR	+ 9 667 €
	c/021 – F.020 – Virement de la section de fonctionnement	- 21 900 €
	<b>Sous-total</b>	<b>0 €</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 05 novembre 2024

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX